

1.	AVANT-PROPOS.....	2
2.	LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS.....	4
2.1.	Composition	4
2.2.	Activités	4
3.	COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)	6
4.	LE SPORT DE COMPETITION.....	7
4.1.	Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives.....	7
4.2.	Répartition des crédits en 2004.....	7
4.3.	Les crédits en 2005	8
4.4.	Le congé sportif	11
5.	L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS.....	17
5.1.	Les Centres de Formation	17
5.2.	Les Classes Sportives	18
5.3.	Suivi individuel.....	19
5.4.	Section pour sportifs d'élite de l'armée.....	19
5.5.	Les formations des cadres techniques des fédérations sportives	20
5.6.	Projets européens	23
6.	CONTROLE MEDICO-SPORTIF	24
6.1.	Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	24
6.2.	L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS	24
6.3.	L'examen médical des sportifs d'élite.....	25
6.4.	Le contrôle antidopage	25
6.5.	La lutte antidopage au niveau international.....	25
6.6.	Contacts internationaux.....	26
7.	LE SPORT-LOISIR.....	29
8.	LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF.....	32
9.	WIBBEL AN DRIBBEL	33
10.	LES BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SURE	36
10.1.	Base Nautique de Liefrange	36
10.2.	Base Nautique de Lultzhausen	36
11.	EQUIPEMENT SPORTIF	38
11.1.	Le huitième programme quinquennal	38
11.2.	Etude sur les piscines et les centres de natation au Luxembourg	39
12.	RELATIONS INTERNATIONALES	40
12.1.	La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne	40
12.2.	Conférence informelle des Ministres de l'UE en charge des Sports	40
12.3.	Réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE à Liverpool	42
12.4.	Réunion des Directeurs des Sports le 12 décembre 2005 à Bruxelles	42
12.5.	Suivi de l'AEES 2004 en 2005	43
12.6.	Conseil de l'Europe	43
12.7.	Participation aux V ^{es} Jeux de la Francophonie à Niamey, Niger	45
13.	L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS	47
13.1.	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation	47
13.2.	Installations sportives	48
14.	LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE.....	49
14.1.	Sport.....	49
14.2.	Grandes manifestations	50
14.3.	Conférences et séminaires.....	50
14.4.	Restauration et catering	50
14.5.	Hall d'entrée	51
14.6.	Parachèvement du Centre des Salles et rénovation du Centre Aquatique	51
15.	STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS.....	53

1. AVANT-PROPOS

Suivant la tradition, le présent rapport d'activité du Département ministériel des Sports est introduit par la mise en exergue d'événements et de développements saillants durant l'année de référence. Ce relevé s'entend donc comme un résumé succinct, non comme une description détaillée. Au lecteur intéressé sont indiqués les activités et contributions du ressort ministériel qui sont souvent à la base et/ou à l'appui des évolutions du mouvement sportif luxembourgeois.

En priorité est ainsi à mentionner le vote par la Chambre des Députés d'une nouvelle loi sportive qui porte la date du 3 août 2005. Elle remplace celle du 26 mars 1976 et devrait être de taille à constituer, dans le strict respect du principe de subsidiarité, à moyen terme la base légale pour l'organisation sportive luxembourgeoise.

L'endroit n'est pas approprié pour une énumération des divers articles de la loi. Mais il y a lieu de souligner que les nouvelles dispositions légales ont trait à la protection des fédérations sportives agréées, à la reconnaissance du sport de compétition et d'un statut du sportif de haut niveau, au bénévolat, et doivent apporter clarté et transparence dans de nombreuses procédures et attributions appliquées au fil du temps.

L'autre importance en 2005 fut d'assurer pour le sport la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Dépourvu de base légale, le sport se languissait de la Constitution européenne qui lui aurait reconnu la consistance et la personnalité dont il a besoin pour se saisir efficacement de ses problèmes et de ses spécificités.

Le Département ministériel des Sports a apporté sa contribution au moyen de deux réunions luxembourgeoises à l'échelon communautaire – une réunion des directeurs et hauts fonctionnaires et une conférence informelle des ministres des sports. La Commission de l'UE avait été mise au diapason d'une existence sportive. Hélas, la Constitution européenne est restée en rade et le sport est resté sur sa faim.

Une réalité est la situation budgétaire plus précaire de notre pays. Des resserrements au niveau des dépenses de l'Etat sont de mise et le Département des Sports n'a pas pu se soustraire à cet exercice. Toutefois, il est rassurant pour le mouvement sportif que les fonds directement reversés aux fédérations et organismes sportifs sont maintenus et affichent même une progression globale significative.

Parmi les investissements, deux projets au niveau du sport méritent d'être mentionnés : le hall des sports de l'INS – hall modèle d'antan – est rénové et adapté de fond en comble, ceci après quarante années au service des fédérations sportives. Et au Lac de la Haute-Sûre, à Lultzhausen, une solution de fortune agencée au début des années quatre-vingts comme Base Nautique est en voie d'agrandissement, au bénéfice de la multitude de sportifs des fédérations nautiques et des élèves des enseignements primaire et post primaire.

En sport loisir, les nombreuses Journées nationales de diverses disciplines sportives sont prorogées. Encore que la Journée nationale du Handicap, la contribution luxembourgeoise à la journée mondiale des handicapés, doit d'être citée, ne fût-ce que pour marquer le départ de nouvelles activités du Département des Sports à l'appui et la promotion du sport pour les personnes handicapées au Luxembourg.

Pour être complet, ajoutons les participations luxembourgeoises aux Jeux des Petits Etats à Andorre, ainsi qu'aux V^{es} Jeux de la Francophonie au Niger où les athlètes luxembourgeois n'ont pas démerité.

Finalement, le Luxembourg, précurseur dans la lutte contre le dopage dans le sport, appuie les mesures d'harmonisation et a introduit sans délai le projet de loi en vue de la ratification de la Convention internationale contre le dopage de l'UNESCO.

2. LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

2.1. Composition

Le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports, institué conformément au règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, comprend 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, trois membres choisis au titre de leurs compétences dans le sport ainsi que trois représentants de départements ministériels concernés par le sport, à savoir le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé.

Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports pour un terme de quatre ans par arrêté ministériel du 17 mars 2005 :

- comme membres du bureau :

M. Affi SCHERER, président
M. Pilo FONCK, vice-président
M. Denis SCUTO, vice-président
M. Robert SCHULER, secrétaire général

- comme délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :

Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
M. Camille GONDERINGER, membre du Conseil d'administration
M. Jean-Louis MARGUE, membre du Conseil d'administration

- en raison de leurs compétences dans le sport :

Mme Marie-Paule HOFFMANN, dirigeante et juge sportive
M. Jos FABER, dirigeant sportif
M. Lucien KAYSER, membre du corps arbitral

- comme représentants de départements ministériels :

M. Frank GANSEN, Ministère de la Santé
M. Fernand GUTH, Département ministériel de la Défense
M. Michel LANNERS, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

- comme secrétaire administratif :

M. Christian DIEDERICH, Département ministériel des Sports.

2.2. Activités

Au cours de 8 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a en 2005 :

- plus particulièrement tiré ses conclusions sur les bilans présentés pour les « concepts promotionnels » de la FLH et FLT sur la base d'une grille

d'évaluation, élaborée par la Commission sportive du Conseil, introduite par les fédérations concernées;

- pris connaissance d'un premier document concernant les conditions auxquelles les fédérations sportives doivent satisfaire pour bénéficier des aides de fonctionnement (de base) ainsi que de contributions particulières pour des modèles spéciaux et promotionnels ;
- présenté ses considérations sur le projet de budget en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives des fédérations, la mise en place d'un projet de recherche sur le sport ensemble avec le CRP-Santé, d'un centre d'excellence en athlétisme ainsi que d'une structure d'accueil pour jeunes talents à l'Institut National des Sports (les majorations pour les deux premières revendications ont été accordées à la suite tandis que les deux autres projets ont dû être reportés dans la forme qu'ils furent envisagés) ;
- entendu et commenté les différents points sur le sport abordés à l'occasion des réunions informelles des Ministres des Sports au Luxembourg dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise ; les thèmes principaux ont été la lutte antidopage , l'inscription du sport dans le projet de Traité instituant une Constitution pour l'Europe , une étude sur la situation en Europe de la formation aux métiers du sport en rapport avec la création d'emplois dans le secteur (étude « Vocasport ») ; une autre sur le style de vie sédentaire et les mesures qu'il faut prendre ;
- entendu et commenté des informations sur une étude concernant la santé et les performances des enfants et jeunes adolescents ;
- examiné les procédures en rapport avec les licenciés sportifs étrangers afin de faire des recommandations au mouvement sportif au sujet de la problématique ;
- avisé l'avant-projet de loi portant approbation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris le 19.10.2005.

3. COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)

Suivant une tradition bien ancrée, le Ministre des Sports rencontre deux fois par année une délégation du conseil d'administration du C.O.S.L. pour un échange de vues sur les évolutions au mouvement sportif luxembourgeois. Tel fut également le cas en janvier et en juillet 2005 où, parmi certains événements de notoriété telles les réunions des directeurs et des ministres des sports européens à Luxembourg pendant la période de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, les participations de délégations luxembourgeoises aux Jeux des Petits Etats d'Europe à Andorre, ainsi qu'aux V^{es} Jeux de la Francophonie au Niger, les vues et opinions ont également été échangées au sujet de problèmes pendants.

Un sujet – évoqué plus sommairement déjà par le passé – était la mise à disposition par l'Etat d'une nouvelle Maison des sports. Etant donné que l'actuel immeuble sis à l'avenue de la Gare à Luxembourg n'offre plus de possibilités pour héberger de nouvelles fédérations actuellement en file d'attente, que d'autre part le contrat de bail en vigueur vient à terme à la mi-année 2006, les besoins et demandes ont été élucidés par le C.O.S.L. aux fins de permettre aux services de l'Etat de procéder à une prospection efficace du marché de location d'immeubles. Il y a lieu de souligner que vers la fin de l'année une solution palpable, répondant à la fois aux surfaces requises et aux limites budgétaires fixées, semble se démarquer parmi plusieurs objets retenus aux fins de discussion.

La période budgétairement difficile qui s'annonçait dès le milieu de l'année, fut évidemment une autre préoccupation du C.O.S.L. Dans ce contexte, les responsables de l'organisme central n'ont pas caché leur crainte que le sport ne soit un des premiers domaines à subir des coupes sensibles, alors que son rôle d'intégration sociale et d'éducation ne cesse d'augmenter dans une société de plus en plus multiculturelle. Il a été souligné qu'au moment d'une recrudescence des problèmes de santé liés à la sédentarisation prononcée de notre société, il serait des plus imprévoyants de ne pas considérer le sport comme un investissement à long terme.

4. LE SPORT DE COMPETITION

4.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Remarque : les données de l'exercice 2005 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2006. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2004 et indique les fonds disponibles en 2005 dont l'attribution reste similaire.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

chiffres en euros

Exer- cice	CREDIT 33.000 (33.021)* Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.001 (33.022)* Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraordinaires	CREDIT 33.013 Cadres administra- tifs	CREDIT 12.380 (33.020)* Mesures spéciales	TOTAL DES AIDES	Varia- tion en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	2.957.000	8,83

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

4.2. Répartition des crédits en 2004

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 2.359.774 à 2.579.272 €, soit une hausse de 9,30 %.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- **532.334 € à titre de participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de 52 fédérations y compris 10.334 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ;**
- 297.121 € à titre de 120 subsides extraordinaires aux fédérations et 52.028 € dans l'intérêt de 37 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;
- 238.292 € en tant que subsides ordinaires en 2004 à 313 clubs selon la procédure administrative simplifiée de la présentation des demandes ainsi qu'en fonction de critères visant:
 - la promotion des activités des jeunes licenciés;

- l'encadrement des sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes par des personnels qualifiés;
- 210.000 € à titre de participation aux indemnités versées par 20 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 20,13 tâches ; les critères appliqués sont:
 - le remboursement de 35% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 30.000 € pour une tâche complète;
 - une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les sept fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLSE, FLTT et FLT ;
- 157.050 € à titre de contribution particulière pour 4,5 tâches de directeur technique existant en 2004 auprès des cinq fédérations suivantes : FLA, FLBB, FLNS, FLT et FLTT;
- 49.325 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ;
- 1.121.248 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs admis à la section du sport d'élite à l'Armée.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 157.334 € à charge de crédits de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation des entraîneurs en charge des centres de formation de 10 fédérations.

Parmi les aides indirectes, il y a lieu de relever également des participations financières de 174.000 € pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- la F.A.L. le centre national de vol à voile à Noertrange ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.L.F. le centre national de football à Mondercange ;
- la F.L.Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- la FLV (YCL) le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique fonctionnant dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier. Les dépenses pour 2004 sont imputées à charge d'un crédit particulier de 33.199 € et déterminées en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

4.3. Les crédits en 2005

Pour 2005, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 2.717.000 €, soit une majoration de 5,34%.

Dans le détail sont prévus :

- 542.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations ;
- 742.500 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages ;
- 615.000 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 95.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 480.000 € pour contribuer à l'indemnisation de 20,5 tâches de secrétaires administratifs avec une ligne de crédit particulière de 199.375 € pour 5,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations ainsi qu'une participation forfaitaire de 50.000 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L. . Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est relevé en 2005 de 35 à 37,5%. Une dépense maximale de 30.000 € est considérée pour une tâche complète. Pour les directeurs techniques fédéraux, une dépense maximale de 50.000 € est fixée ; la prise en charge est relevée de 70 à 72,5 %.
- 337.500 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations ayant développé des concepts de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sportifs d'élite à l'Armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des pré-sélectionnés olympiques est fixée à 75.000 € pour la première année de préparation pour les Jeux Olympiques 2008 à Pékin sur la base d'une convention retenant, avec la participation initiale pour la première année de l'Olympiade, également l'accord étatique pour un relèvement des fonds à l'approche des Jeux Olympiques. Dans le présent contexte, il importe de relever en particulier la sélection d'une sportive pour le programme de patinage aux Jeux Olympiques de Turin et l'appui intensifié au titre de la préparation sportive afférente.
- 210.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2004 » ci-devant. S'y ajoute en 2005, un premier remboursement forfaitaire à la Commune de Strassen pour les frais de fonctionnement du centre national de tir à l'arc à Strassen. Les frais de 2005 pour le centre régional de gymnastique fonctionnant dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 33.000 €.

Une priorité absolue est accordée aux crédits destinés à contribuer aux frais d'entraînement et de préparation des fédérations, y compris les mesures spéciales dans l'intérêt des athlètes d'élite. Aux contributions directes de 1.278.298 € sont à ajouter les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation de l'ENEPS.

L'investissement supplémentaire pour les cadres fédéraux permet aux meilleurs athlètes de renforcer leurs plans de préparation et de multiplier leurs participations aux compétitions internationales officielles.

4.4. Le congé sportif

4.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau annexé au présent chapitre indique un total de 1.373 jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels pour 229 bénéficiaires relevant de 24 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L. Il en ressort aussi que 81,8% du congé alloué, c'est-à-dire 1.123 jours ont donné lieu à un remboursement, en contrepartie 18,2% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public en direct. Le nombre des bénéficiaires augmente de 96 unités par rapport à 2004.

Le tableau ci-après montre que le congé accordé évolue en dents de scie depuis plusieurs années. L'année 2005 est exceptionnelle à cause des participations aux Jeux des Petits Etats d'Europe en Andorre ainsi qu'aux Jeux de la Francophonie au Niger. Pour la participation aux J.P.E.E., 43 sportifs et 33 accompagnateurs bénéficient de congé, soit en tout 76 bénéficiaires ainsi qu'un sportif et 4 membres du personnel d'encadrement pour la participation aux Jeux de la Francophonie. Ces deux événements font à eux seuls presque la différence et l'augmentation dénotées par rapport aux chiffres de 2004.

Une majeure partie des crédits, soit 76,96% du montant global de 299.455 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements sont en souffrance puisque les employeurs n'ont pas encore présentés leur demande de remboursement.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp	205.383	1412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	196.513	1260 jours remboursés sur 1420
2001	idem	242.908	1432 jours remboursés sur 1769
2002	idem	176.587	1099 jours remboursés sur 1263
2003	idem	222.095	1311 jours remboursés sur 1556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1124
2005	idem	223.357	1123 jours remboursés sur 1373

Lesdits 1.373 jours sont répartis comme suit :

- 762 jours aux athlètes d'élite dont 144 jours pour des stages de préparation et 618 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 611 jours pour le personnel d'encadrement, nombre qui augmente par rapport à 2004.

La relation discordante entre les jours accordés aux sportifs et aux accompagnateurs est due au fait que la plupart des sportifs sont encore scolarisés, alors que certains autres ont opté pour une carrière professionnelle ou sont admis à la section de sport d'élite de l'armée.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif de 199 € n'évolue pas par rapport à la moyenne de l'année précédente. Deux facteurs divergents en sont la cause : d'un côté, l'évolution des salaires ainsi que le fait que la plupart des accompagnateurs ont atteint des échelons supérieurs dans leur carrière professionnelle et de l'autre côté, le fait que dans certains sports collectifs (notamment le football et le handball), on fait appel à des joueurs jeunes qui sont encore scolarisés.

4.4.2. Mesures particulières et modèles de préparation

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif a été porté à 30 jours pour les membres des cadres « d'élite », « espoirs » et « jeunes » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. La mesure ne s'est finalement appliquée qu'à une demi-douzaine de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs pré-sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

Les pré-sélectionnés olympiques bénéficient en principe de conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement 50 jours pour les accompagnateurs. Lesdits athlètes sont tous soit scolarisés, soit sportifs professionnels ou membre de la section de sport d'élite de l'armée et le congé n'est donc principalement accordé que pour les accompagnateurs.

Une dérogation particulière jusqu'à 125 jours est prorogée pour les quatre années de la nouvelle olympiade (2005 à 2008) dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen pour la préparation des Jeux Olympiques de Pékin 2008.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique a été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif rapproché de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé sportif annuel peut être exceptionnellement étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. est important puisque la mesure n'est applicable que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne l'ensemble des sports collectifs : basketball, football, handball, hockey sur glace, rugby et volleyball. La nouvelle mesure n'est pas à la base d'une hausse considérable du congé octroyé et des remboursements étatiques. Deux facteurs essentiels permettent de contrôler l'évolution du congé, à savoir le niveau sportif des équipes et le programme officiel.

- Ancien « modèle FLF »

Suite à la décision ministérielle en 2004 de ne plus maintenir les conditions spécifiques du « modèle de préparation FLF », mais de considérer l'équipe nationale de football au même titre que les autres sports collectifs, la valeur sportive de l'équipe est mise en compte. Le congé reste plafonné à 18 jours par joueur en 2005.

Les propositions budgétaires prévoyaient pour l'équipe nationale de football une enveloppe spécifique de 61.250 € pour le remboursement de 350 jours de congé sportif.

Les modifications décidées ainsi que le rajeunissement du cadre de l'équipe nationale après le départ de plusieurs des titulaires antérieurs ont entraîné une moins-value de dépenses de l'ordre de 32.000 € pour la seule FLF. 249 jours de congé sportif sont octroyés à 19 joueurs et 1 accompagnateur dont 238 jours sont remboursables pour un montant total de 28.821 €.

- Equipe nationale de handball

En 2005, les mesures spéciales prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball depuis plusieurs saisons sportives restent applicables. Elles ne seront cependant plus reconduites au-delà de la saison 2005/06. Le congé sportif accordé en 2005 est de 87 jours à 9 joueurs et 4 officiels dont 68 jours sont remboursés pour un montant de 12.143 €.

Le programme sportif réduit de la FLH ne nécessite pas un dépassement du plafond annuel de 12 jours. Une éventuelle dérogation à la limitation ne peut être autorisée qu'en fonction d'un programme sportif renforcé et en vue de participations internationales officielles.

- Equipes nationales de basketball

Le congé sportif accordé en 2005 pour les équipes nationales féminine et masculine est de 44 jours à 7 joueurs(ses) et 4 officiels, dont 35 jours sont remboursés pour un montant de 6.983 €. Le programme sportif de la FLBB ne nécessite pas le dépassement du plafond annuel de 12 jours.

Une moins-value de dépenses de l'ordre de 14.000 € par rapport aux prévisions budgétaires est à enregistrer pour la FLBB, seuls 7 joueurs(ses) ayant le statut de salarié.

- Modèle FLTT

Jusqu'à 35 jours de congé sportif peuvent être accordés pour le programme de préparation et de compétition dans le cadre du « modèle de préparation FLTT ». En 2005, ledit modèle a comporté 32 jours de congé sportif attribués à 1 sportif et 4 accompagnateurs, 29 jours ont été remboursés pour 7.225 €. Le départ de plusieurs titulaires a déjà été relevé en 2004.

- Participation aux Jeux de la Francophonie au Niger

Une enveloppe particulière de 15.000 € est inscrite au budget pour la participation d'une délégation luxembourgeoise du 6 au 18 décembre 2005 aux V^{es} Jeux de la Francophonie à Niamey au Niger. 40 jours de congé sont remboursés pour un montant de 12.406 € accordés à 1 sportif et 4 accompagnateurs. 3 sportifs parmi les 5 qualifiés n'ont pas eu besoin de congé puisqu'ils sont scolarisés, 1 sportif relève de la section de sport d'élite de l'armée.

- Participation aux Jeux des Petits Etats d'Europe en Andorre

Une enveloppe particulière est autorisée dans le cadre du budget pour la prise en charge de 4 jours de congé par bénéficiaire. 304 jours de congé sont attribués pour la participation de 43 sportifs et de 33 accompagnateurs du 28 mai au 5 juin 2005 aux Jeux des Petits Etats d'Europe à Andorre dont 212 jours ont dû être remboursés pour un coût global de 42.772 €.

3.761 € sont à ajouter pour le remboursement du congé accordé à des arbitres œuvrant lors des JPEE.

En résumé, une économie de quelque 58.500 € est enregistrée dans la rubrique des sportifs et accompagnateurs. Elle s'explique par les divers facteurs déjà cités: la diminution du contingent de jours attribués pour la FLF, le rajeunissement des équipes nationales d'autres sports collectifs, le retrait d'athlètes signataires d'un contrat olympique après les Jeux d'Athènes 2004, de titulaires du modèle FLTT et l'augmentation du pourcentage des jours accordés à des bénéficiaires du secteur public de 15 à 18,2%.

4.4.3. Le congé sportif pour dirigeants

411 jours ont été accordés à 55 dirigeants techniques et administratifs dont 310 jours remboursés pour un montant de 76.098 €, ce qui représente 23,04% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411

Selon les priorités fixées, le congé est attribué comme suit :

- 214 jours à des arbitres et juges;
- 114 jours à des dirigeants luxembourgeois membres effectifs d'organismes internationaux ;
- 53 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;
- 30 jours pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2005 pour la catégorie des dirigeants et arbitres reste similaire à celui de l'année précédente. Pour les dirigeants, un coût moyen de 245 € par jour de congé a été enregistré, soit le même niveau que la moyenne de 2004 qui était de 247 €. Le coût moyen dépasse de 46 € celui des sportifs dont une majorité ne sont qu'au début de leur carrière professionnelle.

Une dérogation spéciale est autorisée pour 2005 et 2006 pour un arbitre international de football dans l'intérêt du programme de stages et de compétitions de niveau international en vue d'une éventuelle titularisation pour le championnat du monde de football 2006 en Allemagne.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2005

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
2005											
Sports collectifs:	FLBB	7	4	11	34	10	44	35	9		
	FLF	19	1	20	191	58	249	238	11		
	FLH	9	4	13	51	36	87	68	19		
	FLHG	9	2	11	66	0	66	48	18		
	FLR	8	2	10	10	0	10	10	0		
	FLVB	10	1	11	0	11	11	8	3		
sous-total	6	62	14	76	352	115	467	407	60	60,391	148
Sports individuels:	ALPAPS	3	2	5	50	0	50	20	30		
	COSL	44	42	86	390	0	390	288	102		
	FELUBA	0	2	2	12	0	12	12	0		
	FLA	8	7	15	43	121	164	150	14		
	FLAB	1	0	1	8	0	8	8	0		
	FLAM	0	3	3	22	0	22	13	9		
	FLCK	1	2	3	17	0	17	14	3		
	FLDA	0	1	1	2	0	2	0	2		
	FLDE	1	0	1	5	0	5	5	0		
	FLGYM	0	1	1	6	0	6	6	0		
	FLHLP	1	0	1	11	10	21	21	0		
	FLNS	1	1	2	18	0	18	18	0		
	FLQ	6	1	7	24	0	24	24	0		
	FLSG	0	2	2	12	0	12	12	0		
	FLT	0	2	2	20	5	25	25	0		
	FLTA	2	1	3	22	0	22	18	4		
	FLTAS	3	3	6	22	21	43	23	20		
	FLTT	1	4	5	26	6	32	29	3		
	FSCL	3	4	7	10	23	33	30	3		
	sous-total	18+ COSL	75	78	153	720	186	906	716	190	162,966
Total	24 + COSL	137	92	229	1072	301	1373	1123	250	223,357	199

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2005

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
2005													
Sports collectifs:	FLBB	0	2	2	0	0	0	8	8	3	5		
	FLF	3	6	9	17	0	22	64	103	91	12		
	FLVB	2	1	3	16	0	0	36	52	27	25		
sous-total	3	5	9	14	33	0	22	108	163	121	42	29,416	243
Sports individuels:	ALPAPS	1	0	1	0	12	0	0	12	12	0		
	COSL	1	6	7	2	0	0	32	34	26	8		
	FAL	3	0	3	15	0	0	0	15	13	2		
	FLA	1	0	1	9	0	0	0	9	0	9		
	FLAM	1	1	2	3	0	3	8	14	3	11		
	FLBP	3	0	3	12	0	0	0	12	12	0		
	FLDA	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2		
	FLGYM	2	2	4	10	0	5	17	32	32	0		
	FLHLP	1	0	1	10	0	0	15	25	25	0		
	FLPS	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0		
	FLT	5	2	7	0	24	0	10	34	17	17		
	FLTAS	5	0	5	0	17	0	0	17	7	10		
	FLTRI	1	1	2	12	0	0	8	20	20	0		
	FLTT	1	1	2	4	0	0	4	8	8	0		
	MUL	0	1	1	0	0	0	12	12	12	0		
	sous-total	14 + COSL	27	14	41	81	53	8	106	248	189	59	46,682
Total	17 + COSL	32	23	55	114	53	30	214	411	310	101	76,098	245
Total général				284				1784	1433	351		299,455	209

5. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

5.1. Les Centres de Formation

Depuis 1989, l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) assure et coordonne les centres de formation. Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur les plans sportif, scolaire, médical et psychosocial, l'ENEPS collabore avec les 12 fédérations sportives suivantes :

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

En fonction de la spécificité de chaque discipline sportive, les mesures de soutien peuvent considérablement varier. Le nombre des cadres fédéraux et des jeunes sportifs se résumant comme suit :

Fédération sportive	Nombre de cadre	Nombre de sportifs
SPORTS INDIVIDUELS		
FLA	6	41
FLGym	2	15
FLNS	6	30
FLTri	4	13
FSCL	3	29
TOTAL Sports individuels	21	128
SPORTS COLLECTIFS		
FLBB	6	97
FLF	3	69
FLH	3	65
FLVB	2	28
TOTAL Sports	14	259

collectifs		
SPORTS INDIVIDUELS		
FELUBA	4	24
FLT	2	19
FLTT	2	21
TOTAL Sports de renvoi	8	64
Total pour les 12 fédérations sportives	43	451

5.2. Les Classes Sportives

Depuis 1999, le mouvement sportif profite d'une nouvelle structure créée au Lycée Aline-Mayrisch, à savoir les classes sportives. L'objectif majeur des classes sportives est de combiner de façon variée les obligations scolaires et sportives. Les principaux partenaires de cette structure sont :

Les responsables des deux établissements scolaires, le Lycée Aline-Mayrisch Luxembourg (LAML) et l'Ecole de Commerce et de GESTION (ECGL),
 Les parents des athlètes,
 Les responsables fédéraux,
 Les entraîneurs fédéraux.

Le groupe de coordination se charge de la gestion des classes sportives et les responsabilités se répartissent comme suit :

Volet scolaire	LAML
Volet sportif	ENEPS – Fédérations sportives
Volet médical et paramédical	ENEPS, Service Médico-Sportif et Fédérations sportives
Volet psycho-social	SPOS du LAML et ENEPS

Les objectifs sont de mener de concert une scolarité normale et une activité sportive orientée vers le sport de haut niveau. Il s'agit de créer un milieu et des conditions favorables où tous les partenaires tirent sur la même corde dans l'intérêt de la réussite scolaire et sportive des élèves.

Organisation générale en 2005/2006 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classe de 7 ^e	1	1
Classe de 6 ^e resp. 8 ^e	1	1
Classe de 5 ^e resp. 9 ^e	1	1
Classe de 4 ^e resp. 10 ^e	2	
Classe de 3 ^e mixte	1	
Effectif total dans les 9 classes sportives : 136 élèves (+16 élèves en 3^e /2^e au LAML et à l'ECG)		

Tous les sportifs sont intégrés dans leur Centre de Formation respectif.

Horaire : 2 journées longues (Lundi et Mercredi de 8h05 à 15h40) et 3 journées courtes (mardi, jeudi et vendredi de 8h05 à 12h45).

Le programme sportif hebdomadaire intégré dans l'horaire des cours est le suivant :

7^e: 2 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral
8^e / 6^e : 1 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral
9^e / 5^e / 4^e : 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral

Depuis la mise en place des classes sportives, certains jeunes ont réussi à émerger des classes sportives par des performances remarquables dans leur discipline sportive. Après la révision des cadres du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en décembre 2005, 11 élèves des classes sportives font partie d'un cadre « Jeunes » ou « Espoirs » (par rapport à 4 en 2004)

5.3. Suivi individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le **programme** et **l'organisation** des études pour les élèves pouvant faire valoir de **bons** résultats sportifs au niveau de compétitions **internationales**.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le C.O.S.L.

Pour la rentrée scolaire 2005/2006, 21 sportifs profitent de ces dispositions réglementaires. Un des objectifs du sport d'élite au Luxembourg est une intégration dans une structure de haut niveau, voire un système sport-études à l'étranger pour garantir la progression de nos meilleurs sportifs. En 2005, 11 athlètes ont atteint cet objectif et font partie d'un groupe d'entraînement à l'étranger.

5.4. Section pour sportifs d'élite de l'armée

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent rejoindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères de haut niveau définis par le C.O.S.L.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Depuis sa création, la section de sports d'élite de l'armée a accueilli 25 sportifs affiliés à 12 fédérations sportives différentes.

Sports individuels	Nombre de sportifs
FLA	2
FLAM	2
FLDA	1
FLGym	1
FLNS	1
FLSE	2
FLT	1
FLTri	2
FLTT	3
FLV	1
FSCL	8
MUL	1
12 fédérations	25 sportifs

Pendant l'année 2005, les 13 sportifs suivants ont bénéficié de cette structure promotionnelle :

- Daniel ABENZOAR (FLA)
- Laurent BARAQUIN (FLTri)
- Christian BENEKE (MUL)
- Dirk BOCKEL (FLTri)
- Laurent BRAM (FLT)
- Isabelle DA SILVA-RIES (FLAM)
- Marcel EWEN (FLSE)
- David FIEGEN (FLA)
- Alain KOHL (FLNS)
- Sarah PETRE (FLSE)
- Guy ROSEN (FLDA)
- Marc SCHMIT (FLV)
- Tessy SCHOLTES (FLAM)

5.5. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

L'organisation modulaire des formations semble être acceptée de plus en plus par le mouvement sportif luxembourgeois. Le nombre des cycles de formation a sensiblement augmenté en 2005 par rapport aux années précédentes. L'ENEPS a traité 47 cycles ou modules de formation en collaboration avec 11 fédérations sportives concernées.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
inférieur	14
moyen	1
supérieur	4

B. Formations pour entraîneurs ou moniteurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
initiateurs	12
entraîneurs B	1
entraîneurs A	1

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
inférieur	2
supérieur	1
modules supérieurs	3

D. Organisation des modules généraux pluridisciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
initiateurs	4
entraîneurs B	3
tous les niveaux	1

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(3)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(4)
Méthodologie générale II	Entraîneurs B	Moyen
Condition Physique	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport	Entraîneurs B	Moyen
Brevet de secourisme	Entraîneurs	Les trois niveaux

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur (1)
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur (1)

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-Ball	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-Ball	Supérieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-Ball	Supérieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	Arbitres de Hand-Ball	Inférieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	Arbitres de Hand-Ball	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	Arbitres de Hand-Ball	Inférieur (3)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Arbitres de Tennis	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Arbitres de Tennis	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Arbitres de Tennis de Table	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Arbitres de Tennis de Table	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball	Arbitres de Volley-Ball	Inférieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball	Arbitres de Volley-Ball	Inférieur (2)
Fédération luxembourgeoise des échecs	Arbitres des échecs	inférieur

Formation pour entraîneurs

Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Initiateurs de cyclisme
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Initiateurs d'athlétisme
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Initiateurs de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs « B » de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football (1)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football (2)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football (3)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	Initiateurs de Hand-Ball
Fédération luxembourgeoise de Tennis	Initiateurs de tennis
Fédération luxembourgeoise de Tennis de Table	Initiateurs de tennis de table
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M3 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de karate
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de jiu-jitsu
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de judo

Formation pour animateurs de sport-loisir

Sport – Loisir	animateurs de sport-loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	animateurs de sport-loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Moniteurs de plein – air	supérieur
Module moniteurs de plein air	Moniteurs de kayak	supérieur
Module moniteurs de plein air	Moniteurs de VTT	supérieur
Module moniteurs de plein air	Moniteurs d'Inline Skating	supérieur

Formation continue

Fédération luxembourgeoise d'Athlétisme : Juges d'athlétisme
Fédération luxembourgeoise de Football : arbitres « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Football : entraîneurs « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Volley-Ball : Entraîneurs « A »
Fédération luxembourgeoise de Volley-Ball : Entraîneurs de Beach-Volley

5.6. Projets européens

a) Le Projet interrégional Sport-Etudes

Profitant des études et analyses effectuées au cours de l'année 2004, l'ENEPS a su profiter des excellentes relations avec ses partenaires de la Grande Région (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine, Communauté germanophone de Belgique) pour organiser de nombreux échanges au niveau des sportifs et des entraîneurs en organisant e.a. des stages d'entraînement et des formations de cadres techniques en commun.

Les bonnes relations avec la Sarre au niveau du sport d'élite ont trouvé leur suite dans l'élaboration d'une convention de coopération qui sera signée en mars 2006 par les représentants des mouvements sportifs et des responsables politiques respectifs.

b) Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du Sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets, le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La Communauté germanophone de Belgique (B), la Province de Luxembourg (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux ;
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et coopération des centres de formation.

Le Luxembourg a assuré pendant deux ans la présidence du Pool et a passé au printemps 2005 cette responsabilité à la Sarre.

c) L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la „Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung“ dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action « Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs.

6. CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

6.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 50 médecins et un personnel assistant de 47 secrétaires.

En 2005, **11.809 sportifs ont été examinés**. En annexe figure le tableau récapitulatif des examens par centre médico-sportif.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football ont subi des examens approfondis selon les critères de la FIFA, 109 plongeurs ont été examinés de façon approfondie.

Seulement 5 sportifs ont dû être déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont dû être déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers des activités sportives mieux adaptées à leur état de santé.

10% des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de mieux juger de leur état de santé.

En mars 2005, le service médico-sportif a entamé le projet de réalisation d'un système intégré du contrôle médico-sportif. Il a été assisté par le service e-Luxembourg durant les différentes phases inhérentes au suivi du projet : la définition des besoins des utilisateurs, le suivi des développements, les tests de réception et la gestion de la configuration.

La réalisation de ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant :

- l'encodage en ligne des informations par les différents centres locaux d'examens ;
- la conservation de l'historique des examens médicaux ;
- aux fédérations et aux clubs sportifs de consulter, moyennant authentification, les résultats des examens ;
- aux clubs sportifs de fixer, via Internet, un rendez-vous pour le contrôle médico-sportif de leurs athlètes.

Au mois de mars 2005, une formation continue sur les sujets « Substitution und Nahrungsergänzungsmittel » et « Sportmedizinische Leistungsdiagnostik im Fussball » a été organisée par le service médico-sportif en collaboration avec la Société de Médecine du Sport.

En décembre 2005, le service médico-sportif a été le co-organisateur d'une importante conférence suivie d'un workshop portant le titre « Neue Aspekte der Prävention von Sportverletzungen in Theorie und Praxis – Teil1 – Untere Extremität ».

6.2. L'examen médical des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS

181 jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

Tout au long de l'année, un nombre non négligeable de ces sportifs blessés ou malades a été vu en urgence par la responsable du service médico-sportif.

6.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. A la fin de l'examen médico-sportif, les sportifs ont un entretien avec un psychologue. Des conseils diététiques sont donnés.

En 2005, **65 sportifs d'élite** ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs ont été réalisés dans la piscine pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

6.4. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, **159 contrôles** ont été effectués en 2005, dont 97 ont porté sur des athlètes licenciés au Luxembourg. Parmi ces derniers sportifs 89 ont été contrôlés de façon inopinée. Les analyses de deux échantillons d'urine ont conduit à un résultat positif.

Le détail des contrôles réalisés en 2005 se trouve à la fin de ce chapitre.

6.5. La lutte antidopage au niveau international

6.5.1. L'Agence Mondiale Antidopage (AMA)

Le Conseil de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) compte 36 membres et est composé paritairement de membres relevant du Mouvement olympique, d'un côté, et des autorités publiques de l'autre.

En tant que représentant gouvernemental de l'Union européenne, celle-ci étant représentée par trois délégués, le Ministre des Sports luxembourgeois fut membre du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

Au prêté titre, il assistait aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation les 15 et 16 mai 2005 à Montréal.

En mai 2005, le Ministre des Sports a rencontré une délégation de la FIFA pour s'expliquer avec elle sur les controverses qui existent entre la FIFA et l'AMA quant à l'application du Code Mondial Antidopage.

6.5.2. UNESCO : Convention internationale contre le Dopage dans le Sport

Le Luxembourg a pris part aux travaux de la troisième session de la réunion intergouvernementale d'experts des 10 au 15 janvier et du 6 octobre 2005 à Paris. Le 19 octobre, lors de sa 33^e session à Paris, la Conférence générale de l'Unesco a adopté à l'unanimité la Convention internationale contre le dopage dans le sport, premier instrument juridique visant l'éradication du dopage qui possède à la fois un caractère

contraignant et une portée universelle. Elle fournit aux gouvernements un cadre légal pour une harmonisation internationale des efforts dans la lutte contre le dopage. La Convention entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par au moins 30 Etats membres, si possible avant les Jeux Olympiques de Turin.

En ce qui concerne le Luxembourg, l'instruction législative en vue de l'autorisation de ratification est en cours et devrait aboutir durant le 1^{er} semestre 2006.

6.6. Contacts internationaux

En 2005, le médecin-chef de service a représenté le Luxembourg au sein du Groupe de Suivi de la Convention contre le dopage dans le sport du Conseil de l'Europe.

Depuis 2004 le médecin-chef de service est engagé aux réunions et travaux du Comité pour l'Usage à exemptions thérapeutiques de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

En juillet 2005, le médecin-chef de service a fait partie de l'équipe des Observateurs Indépendants Internationaux lors des World Games à Duisburg désignés par l'AMA pour contrôler et superviser les opérations antidopage.

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Hombourg et Sarrebruck ont été entretenus.

CONTROLES ANTIDOPAGE 2005 REALISES PAR L'ALAD

Evénement	Date	Hommes	Femmes	Licences	Résultats
FSCL Champ. Nat. Cyclo-cross Baumbusch inopiné	09.01.05	4		4 Luxembourgeois	négatifs
FLNS Euro-Meet inopiné	22.01.05	1	2	3 Luxembourgeois	négatifs
FLA Indoor Meeting	29.01.05	4	1	5 étrangers	négatifs
FLA Eurocross Diekirch	13.02.05	4	1	2 Luxembourgeois 3 étrangers	négatifs
FLE Josef Nowara	5.03.05		4	1 Luxembourgeoise 3 étrangères	négatifs
FLE Josef Nowara	6.03.05		3	3 étrangères	négatifs
FLBB Coupe des Dames inopiné	5.03.05		4	4 Luxembourgeoises	négatifs
FLA Champ. Nat. Cross country inopiné	6.03.05	2	2	4 Luxembourgeois	négatifs
FLBB Coupe de Lxbg inopiné	12.03.05	4		4 Luxembourgeois	négatifs

FLTT Coque inopiné	22.03.05	3	2	5 Luxembourgeois	négatifs
FSCL G.P. Ostfenster Berbourg inopiné	17.04.05	6		6 Luxembourgeois	négatifs
FLVB Coupe Finale Coque inopiné	30.04.05	4		4 Luxembourgeois	négatifs
FSCL Flèche du Sud					
1 ^{ère} étape Rumelange	05.05.05	4		1 Luxembourgeois 3 étrangers	négatif négatifs
2 ^{ème} étape Roeser	06.05.05	4		1 Luxembourgeois 3 étrangers	négatif négatifs
3 ^{ème} étape Warken	07.05.05	4		2 Luxembourgeois 2 étrangers	négatifs négatifs
4 ^{ème} étape Esch/Alzette	08.05.05	4		1 Luxembourgeois 3 étrangers	négatif négatifs
INS, contrôle inopiné	19.05.05				
FLT		1		1 Luxembourgeois	négatif
FLA		1		1 Luxembourgeois	négatif
FLTT			1	1 Luxembourgeoise	négatif
INS, contrôle inopiné	25.05.05				
FLVB		1		1 Luxembourgeois	négatif
FLTA			1	1 Luxembourgeoise	négatif
FSCL		1		1 Luxembourgeois	négatif
FLA		3	6	3 Luxembourgeois 6 Luxembourgeoises	négatifs négatifs
Coque, contrôle inopiné	25.05.05	1	3	1 Luxembourgeois 3 Luxembourgeoises	négatif négatifs
Coque, contrôle inopiné	28.05.05	4		4 Luxembourgeois	3 négatifs 1 positif
FSCL Tour de Lxbg					
1 ^{ère} étape Mondorf	02.06.05	4			15 négatifs
2 ^{ème} étape Leudelange	03.06.05	4			
3 ^{ème} étape Bettembourg	04.06.05	3			
4 ^{ème} étape Diekirch	05.06.05	4			
FSCL Champ. Nat. route Mamer inopiné	24.06.05	5		5 Luxembourgeois	négatifs
FSCL Champ. Nat. route Mamer inopiné	26.06.05	5		5 Luxembourgeois	négatifs
FSCL G.P. Patton	09.07.05	4			8 négatifs
Troisvierges					
Vianden	10.07.05	4			
FLA Champ. Nat. Dudelange inopiné	09.07.05	3	2	5 Luxembourgeois	négatifs
FLTRI Triathlon Int. Echternach inopiné	10.07.05	2	3	4 étrangers 1 Luxembourgeoise	négatifs

FLA Route du Vin Remich	25.09.05	3	3	4 étrangers 2 Luxembourgeois	négatifs
FLF entraînement INS inopiné	10.10.05	4		4 Luxembourgeois	négatifs
FLBB Ettelbruck Etzella-Racing inopiné	13.11.05	4		4 Luxembourgeois	3 négatifs 1 positif
FLE J.B. Coulon	12.11.05	4		1 Luxembourgeois 3 étrangers	négatifs
FLE Dr. E.Gretsch	13.11.05	4		1 Luxembourgeois 3 étrangers	négatifs
FLH Dudelange-Berchem inopiné	18.11.05	4		4 Luxembourgeois	négatifs

Contrôles : **159**

Hommes : **121**

Dames : **38**

Inopinés : **89**

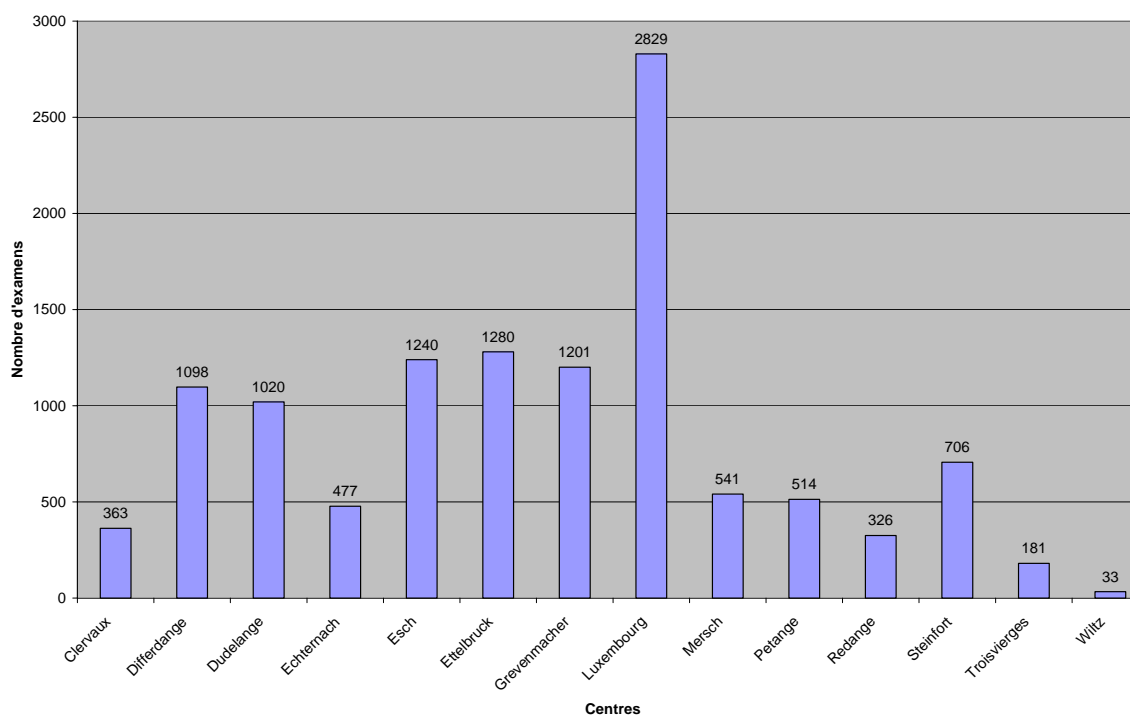
Négatifs : **157**

Positifs : **2**

Luxembourgeois : **97**

Etrangers : **62**

NOMBRE DE SPORTIFS EXAMINES PAR CENTRE



7. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Il a des initiatives propres et, ensemble avec des partenaires du monde du sport, il est organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain. Il soutient diverses initiatives pour autant que leur objet soit de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi, en 2005, le service concerné a édité la 21^e édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document, devenu un classique de l'information sur les offres de sport-loisir au Grand-Duché de Luxembourg, permet aux intéressés d'avoir accès à une information très complète sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et est accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux. Pour la première fois, une diffusion parallèle par les canaux d'une grande chaîne commerciale a été testée avec succès.

Le Département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 10 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Samedi, 15 janvier et dimanche 16 janvier 2005 à Eischen, Junglinster, Kehlen, Reckange/Mess et Schuttrange
- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
Dimanche, 20 février 2005 à Luxembourg (COQUE)
- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Dimanche, le 22 mai 2005 à Reckange/Mess
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 19 juin 2005 à Ettelbruck
- Journée Nationale du Walking, organisée par le CSN Clervaux
Dimanche, 19 juin 2005 à Clervaux
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, 3 juillet 2005 à Luxembourg
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTri
Samedi, 9 juillet 2005 et dimanche, 10 juillet 2005 à Echternach
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Lundi, 15 août 2005 à Rumelange

- Journée Nationale du Rugby, organisée par la FLR
Dimanche, 9 octobre 2005 à Luxembourg
- Journée Nationale de la Natation
Dimanche, 27 novembre 2005 à Luxembourg (COQUE)

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2005 a vu une participation croissante au FITNESS PASS. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales, sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé aux mois de mai/juin à Luxembourg et à Colmar-Berg. Grâce à des efforts de sensibilisation auprès des enseignants un nouveau record quant au nombre de lauréats a pu être enregistré. Pas moins de 1.119 lauréats ont été récompensés, soit un surplus de 366 par rapport au résultat record de 2004 (752). C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que l'augmentation a été la plus forte.

Nombre de réussites en 2005

TRANCHES D'ÂGE	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	512	423	88
16 – 39 ans	31	33	6
40 – 59 ans	6	5	--
60 ans et +	15	--	--
TOTAL	564	461	94
Total général	1.119		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour âgés. La mise en place d'un service d'autobus à travers les différentes régions du pays a permis à plus de 250 personnes âgées de participer à la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », organisée le 7 mai 2005 à Dillingen (Allemagne). Pas moins de 1.000 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, et ayant à nouveau connu un vif succès, trouvera une suite en 2006 avec une fête sportive analogue qui aura lieu le 17 juin 2006 à Mersch, ceci avec l'appui et la collaboration de l'administration communale et des clubs sportifs locaux.

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été menées. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Le Département ministériel, à l'écoute des résultats d'études récentes et d'informations venant des personnes étroitement au contact des jeunes d'aujourd'hui, est conscient du fait qu'un style de vie de plus en plus inactif se répand dans notre civilisation, surtout chez les jeunes. Il entend réfléchir, ensemble avec d'autres départements des pouvoirs publics, notamment les Ministères de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et celui de la Santé, aux possibilités de mener une campagne nationale dans le but de promouvoir et de favoriser un style de vie actif et sain auprès de la population luxembourgeoise. A cet effet, un groupe de travail interministériel est sur le

point de finaliser un projet visant à mettre en œuvre une politique coordonnée de plusieurs ministères en vue de promouvoir un tel mode de vie, promouvant entre autres plus de mouvement et plus d'activités physiques et sportives auprès des citoyens, notamment des enfants et des jeunes.

Dans le même ordre d'idées de la promotion du sport, le Département ministériel des Sports a initié, en collaboration étroite avec deux administrations communales, deux projets-pilote. Ces projets ont pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants du sport dans ces communes, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune.

Ces deux projets sont à des stades d'avancement différents : alors que l'un (Préizerdau) a démarré en octobre 2005 et enregistre une participation encourageante aux offres sportives régulières et ponctuelles, l'autre (Bettembourg) se trouve encore au stade de la planification et de la conception, ceci pour diverses raisons. Ces projets verront le soutien du Département ministériel des Sports sur 3 ans et permettront de recueillir une expérience précieuse pour conseiller d'autres communes désireuses de promouvoir les activités physiques et sportives sur leur territoire.

Le Département ministériel des Sports a entamé une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent à 3 occasions en 2005 avec un stand :

- au salon LIFE² « Santé et Mieux-Vivre » du 18 au 20 mars à la LUXEXPO,
- au Nouveau Salon de l'Enfant du 14 au 22 octobre et
- aux « Gesondheetsdeeg 60+ » du 17 au 19 novembre, journées organisées par La Belle Etoile s.a.

Lors des réunions informelles des Directeurs et Ministres des Sports du 27 au 29 avril, le sujet du mode de vie sédentaire et de l'obésité croissante a été abordé : une déclaration de la présidence recommandant de poursuivre ce dossier a été entendue et un groupe de travail auquel participe le Département ministériel des Sports a été créé à cet effet sous l'égide de la Commission européenne.

Dans la nouvelle loi concernant le sport du 3 août 2005, il a été spécifié que l'Etat et les communes soutiennent des programmes de préservation de la santé par le sport. Dans ce contexte, l'idée de faire démarrer des projets au niveau communal créant un lien plus visible entre sport et santé a été discutée au sein du Département ministériel. Plusieurs contacts prometteurs ont été pris et la perspective de s'associer à une initiative transfrontalière mettant en lice des communes néerlandaises, allemandes, belges et luxembourgeoises a de bonnes chances d'aboutir.

8. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Le projet de pouvoir établir une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois s'est progressivement développé en 2005 avec en point de mire la mise à disposition d'un espace d'exposition au Hall d'entrée du Centre national sportif et culturel d'COQUE. Vu le volume des documents à consulter, l'achèvement du projet a nécessité plus de temps qu'initialement prévu. Cette ébauche d'un « Musée du sport luxembourgeois » permettra au grand public d'une part de se remémorer les grands moments de l'histoire du sport au Luxembourg et le rendra d'autre part attentif au fait que le Département ministériel des Sports dispose d'objets et de documents authentiques pouvant être consultés voire, dans certains cas, empruntés.

En effet, le service responsable développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets ainsi qu'une documentation abondante et variée sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives à l'INS a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2005 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions et trouvailles faites par le Département ministériel, celle d'une planche de Jean Jacoby, avec un motif inconnu jusqu'à maintenant, est à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, démarré en 2004 après le transfert des archives à l'Institut National des Sports respectivement à la COQUE doit cependant encore être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2005. Citons e.a. l'exposition organisée autour des Jeux des Petits Etats d'Europe 2005 à Andorre.

9. WIBBEL AN DRIBBEL

En 1991, la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport,
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles,
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif,

a conduit à la création d'une action de promotion sportive pour enfants de la 5^e et 6^e année primaire respectivement de la 4^e année primaire à partir de 1993. L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers une douzaine d'ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5^e et 6^e années primaires à la première et des 4^e et 5^e années à la deuxième édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont amené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans défaut et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

Le transport en autocars des enfants de toutes les régions du pays vers l'INS est organisé par les communes participantes, ce qui contribue également au succès de l'action, de même que la collaboration étroite de 12 fédérations sportives présentes chaque année.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports, l'action 2005 s'est déroulée dans les installations du Centre national sportif et culturel « d'Coque ». Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 des 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

Encadrés pendant toute la journée par environ quatre-vingt-dix animateurs de sport-loisir formés par l'ENEPS, les enfants parcourent par un système de rotation les ateliers offerts et animés par les fédérations sportives.

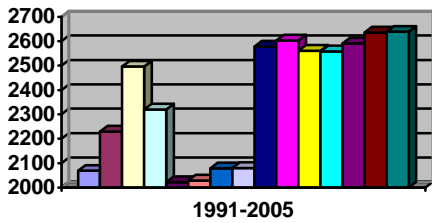
Lors de la pause de midi, le fait de proposer aux enfants après leur repas en commun des activités sous forme de numéros artistiques, de stands d'information avec des jeux, des tombolas et du matériel d'information confère une atmosphère de détente et de fête à cette manifestation sportive.

Le tableau annexé illustre dans quelle mesure le « Wibbel an Dribbel » a été victime de son propre succès: des réservations sont déjà effectuées avant même la publication officielle des dates de la manifestation qui est solidement ancrée dans le calendrier scolaire de nombreuses communes du pays. Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2006, également organisée à la Coque, est déjà programmée.

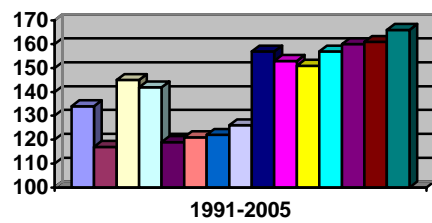
Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78

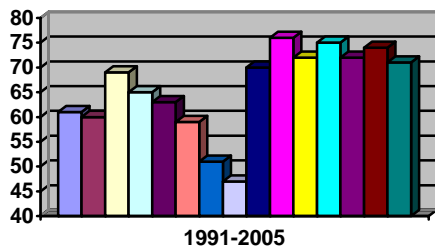
élèves participants



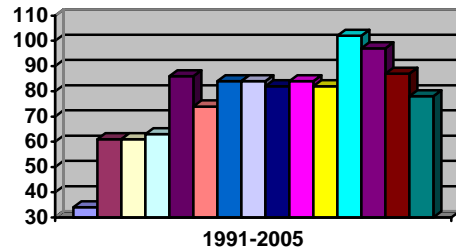
classes participantes



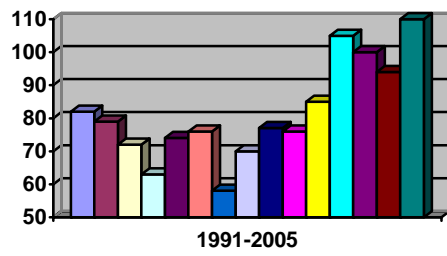
communes participantes



animateurs de sport-loisir



animateurs fédéraux



10. LES BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SÛRE

Pour les deux Bases nautiques situées de part et d'autre du Lac de la Haute-Sûre à Liefrange et à Lultzhausen, 2005 était une année normale en ce qui concernait l'organisation et le déroulement des activités nautiques. Les deux installations ont cependant été sujettes à des travaux plus ou moins importants d'entretien et de rénovation.

10.1. Base Nautique de Liefrange

La Base de Liefrange dont la réalisation date seulement du milieu des années 90, se caractérise par la cohabitation de plusieurs utilisateurs : 60% de l'immeuble sont destinés à la pratique sportive – tracts sanitaires, salle de réunion, bureau, buvette et remise – et ont été remis, contre signature d'une convention détaillant toutes les conditions d'utilisation et de gestion, à la Fédération Luxembourgeoise de Voile. La fédération céda à son tour et aux mêmes conditions la gestion de l'installation au Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg – club affilié implanté à Liefrange – qui s'acquitte de sa tâche en bon père de famille et à l'entière satisfaction du Département ministériel des Sports.

Les 40% restants de l'immeuble se répartissent à parts égales et offrent d'un côté des installations sanitaires (toilettes, vestiaires, douches) pour le grand public, notamment pendant la saison estivale, et d'un autre côté des lieux de séjour pour les équipes de la Protection Civile et de l'Administration des Ponts et Chaussées. Le tract sanitaire est géré par l'Administration Communale de la Commune du Lac de la Haute-Sûre, mais, en fin de compte, ce sont les responsables du Yacht Club du G-D. de Luxembourg qui sont les plus présents à longueur d'année et qui garantissent, à titre bénévole, une surveillance efficace de l'infrastructure.

Tout au cours de l'année, l'Administration des Bâtiments Publics a procédé à un certain nombre de travaux d'entretien et de réparation (aménagements extérieurs, emplacements des dériveurs, réparation et adaptations du chauffage), tandis que le club gérant – louable initiative – a lui-même procédé à la remise en peinture de la salle de réunion et de son local administratif.

10.2. Base Nautique de Lultzhausen

Tel qu'il avait été mentionné et même annoncé dans les rapports des années précédentes, les programmes et plans de rénovation et d'extension de la Base de Lultzhausen ont été retenus définitivement dans la liste des investissements du Ministère des Travaux Publics et les travaux dont l'exécution a été programmée sur 3 années successives en raison des disponibilités budgétaires, ont été commencés en automne après les congés collectifs dans le secteur du bâtiment.

La programmation chronologique des travaux a été effectuée avec le souci de perturber le déroulement des activités de la Base le moins et le plus tard possible. Outre diverses préparations des chantiers avant et pendant les vacances d'été, c'est essentiellement l'extension de la remise souterraine à 160% de sa capacité actuelle qui est réalisée à 80% jusqu'à la fin de l'année. En raison des conditions hivernales très sévères, les travaux de finissage ont dû être interrompus vers la fin décembre, mais le parachèvement de la remise est imminent et se fera au plus tard à l'approche du printemps 2006.

La remise pourra ainsi être utilisée dès sa finition, ce qui représentera des facilités énormes pour le stockage les équipements nautiques qui seront ainsi à portée immédiate de leurs utilisateurs.

Parallèlement à la construction de l'extension de la remise ont été posées les fondations pour un nouveau hangar en bois devant abriter plus tard les équipements nautiques utilisés plus périodiquement et notamment le parc roulant des remorques et mises à l'eau ainsi que les embarcations en voie de réparation. La réalisation complète du hangar en question est prévue pour le printemps 2006.

Le projet définitif prévoit encore la construction d'un tract sanitaire (10 vestiaires/douches) pour les sportifs des fédérations nautiques et notamment pour les élèves des classes scolaires des secteurs primaire, secondaire et secondaire technique, la construction d'un logement de concierge, contigu à l'immeuble de la Base proprement dite, et bien entendu le bâtiment central de la base avec une aire d'accueil, des ateliers, des salles de classe et des locaux administratifs. Ces constructions démarreront au cours de 2006 et s'achèveront fin 2007.

Il est évident que les travaux de rénovation de l'immeuble actuel et de construction de l'extension nouvelle ne permettront plus à un certain moment le déroulement normal des activités. Les responsables de la Base, de concert avec ceux de l'Administration des Bâtiments Publics et du bureau d'architectes en charge du projet, sont actuellement à la recherche de solutions de rechange et de fortune pour garantir pendant les deux années 2006 et 2007 un accueil minimal de classes scolaires.

11. EQUIPEMENT SPORTIF

11.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par trois dotations afférentes de chaque fois 18.000.000 € en 2003 et 2004 et de 20.000.000 € en 2005. Une quatrième dotation de 20.000.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2006.

Une première partie de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 4 avril 2003.

Il s'agit en l'occurrence de 32 installations c.-à-d. :

- 4 halls multisports ;
- 4 halls des sports ;
- 3 salles des sports;
- 1 stade d'athlétisme ;
- 14 terrains des sports ;
- 1 centre de tennis ;
- 3 piscines couvertes ;
- 1 centre de tir à l'arc ;
- 1 aérodrome (installation d'intérêt national).

Toutes ces installations ont été mises en chantier, 26 projets ont été mis en service jusqu'au 31.12.2005.

Une deuxième partie de projets à subventionner dans le cadre du 8^e programme a été établi par le règlement grand-ducal du 6 décembre 2004.

Il s'agit en l'occurrence de 21 installations c.-à-d.:

- 2 halls multisports ;
- 5 halls des sports ;
- 1 salle des sports;
- 1 centre de salles sportives spécifiques ;
- 5 terrains des sports ;
- 1 plaine multisports ;
- 1 patinoire (installation d'intérêt national);
- 4 piscines couvertes ;
- 1 piscine en plein air.

8 de ces projets ont été mis en service et 11 sont actuellement en chantier.
2 projets sont retardés.

Il est à relever que le 8^e programme ne devrait plus être grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 que, en complément à la réalisation du huitième programme quinquennal d'équipement sportif, la loi budgétaire fixe annuellement des

dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par trois dotations afférentes de 3.000.000 € en 2003 et 2004 et de 3.500.000 € en 2005. Une dotation de 3.500.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2006.

Depuis 2003, 25 projets de rénovation ont pu bénéficier de ce nouveau fonds et 64 autres sont en cours de réalisation et d'instruction administrative.

11.2. Etude sur les piscines et les centres de natation au Luxembourg

Sur la base d'un contrat d'expert signé le 16.11.2004, le bureau-conseil KBB, Kommunale Beratung für Bäder- und Freizeitanlagen, de Berlin a effectué une étude sur les piscines et les centres de natation au Luxembourg, appelée « Gutachten über die Bäderlandschaft in Luxemburg ».

Les objectifs de l'étude étaient les suivants:

- Réaliser un inventaire intégral des installations de natation ou équipements similaires au Luxembourg, y compris les installations des campings et des hôtels. Il est complété par du matériel photographique, cartographique, statistique et graphique ;
- examiner l'état général et l'usure des installations ;
- examiner la couverture des besoins de la population en centres de natation, compte tenu des projets en phase de réalisation ou à l'étude ;
- examiner dans quelle mesure les piscines existantes et projetées suffisent à couvrir les besoins de la natation scolaire ;
- donner des indications sur le degré de couverture du territoire luxembourgeois dans les domaines des :
 - piscines de loisir (Freizeitbäder)
 - piscines conventionnelles (Hallenbäder)
 - bassins scolaires et d'apprentissage (Lehrschwimmbäder)
 - autres installations de natation ;
- donner des recommandations quant à l'implantation sur le territoire d'éventuels futurs centres de natation.

L'étude qui comporte sept volumes d'un total de 1.330 pages, a été remise au Ministre des Sports dans le cadre d'une présentation power-point en date du 15 décembre 2005.

12. RELATIONS INTERNATIONALES

12.1. La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

La Présidence néerlandaise du Conseil de l'Union européenne avait invité à une réunion des directeurs des sports en novembre à Rotterdam, ainsi qu'à une Conférence informelle des Ministres des Sports en décembre à La Haye. Pour rappel, il est à mentionner que les Ministres avaient discuté notamment les travaux de l'UNESCO en vue de l'élaboration d'une convention internationale pour l'application à l'échelle mondiale du Code Mondial Antidopage, l'insertion imminente d'un article sur le sport et ses spécificités dans le Traité de la future Constitution européenne, sans oublier le bilan de l'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES) 2004. Une attention particulière avait encore été portée à la continuité dans les travaux politiques et administratifs en instituant pour la première fois un agenda progressif reprenant, par ordre de priorité, un certain nombre de sujets d'actualité du mouvement sportif.

Il était tout évident que la Présidence luxembourgeoise allait relever le défi de la continuité dans les travaux. Consciente de l'occasion toute particulière à l'orée de l'éventuelle Constitution européenne, elle tentait d'insuffler un brin de dynamisme supplémentaire aux réunions européennes en reprenant à l'agenda progressif, à côté des sujets politiques d'actualité, des études européennes pour en discuter les résultats par des experts et les faire suivre de démarches concrètes.

Dans l'optique de concentrer le travail administratif et logistique, il avait donc été décidé d'organiser d'affilée deux réunions européennes dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise : une réunion des directeurs des sports les 27 et 28 avril 2005, suivie immédiatement par une Conférence informelle des Ministres européens des Sports les 28 et 29 avril.

Le résultat escompté fut atteint : les discussions et contributions des ministres réunis aux divers sujets subdivisés en ceux d'actualité – la lutte contre le dopage et notamment la convention internationale instituant le Code Mondial Antidopage – ceux d'opportunité – analyses des résultats de deux études européennes sur la sédentarité des jeunes ainsi que sur la formation professionnelle et l'emploi dans le sport, avec le but d'actions concrètes –, et ceux de nécessité – analyse et solution des implications de l'article III-282 dans les pratiques du mouvement sportif –, ont réussi à véhiculer le message renforcé que dans une Europe de plus en plus diversifiée, le rôle social, éducatif et culturel du sport est irremplaçable.

Les conclusions des débats retenues par la Présidence luxembourgeoise mentionnent bon nombre de démarches et de solutions qui vont constituer des composantes essentielles de la politique sportive de demain.

12.2. Conférence informelle des Ministres de l'UE en charge des Sports Luxembourg, 27-28-29 avril 2005

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

A l'issue de la Conférence informelle des Ministres des Sports de l'Union européenne à Luxembourg les 28 et 29 avril 2005, la Présidence luxembourgeoise retient comme conclusions finales que les Ministres

- soulignent le moment tout particulier pour le sport dans le cadre de l'Union européenne : sur le point de se voir conférer cette légitimité recherchée depuis si longtemps, le sport aura dorénavant droit au chapitre, non seulement des sujets fondamentaux des politiques sportives, mais aussi, sans plus de détours, des questions d'autres politiques communautaires, telles e.a. celles du marché intérieur, de la libéralisation des services, de la libre circulation, qui le concernent et où sa spécificité doit être prise en considération ;
- retiennent, à l'orée d'une Constitution pour l'Europe, que la formalisation du sport au sein de l'Union européenne doit se solder par une valeur ajoutée pour tous les acteurs sportifs et qu'en conséquence, il doit être veillé à ce qu'une future politique sportive européenne consolide les acquis d'ordre logistique, financier et institutionnel ;
- redéfinissent la lutte contre le dopage dans le sport comme une préoccupation principale en retenant de la part de l'Union européenne et de la Commission la proposition de démarches accrues dans les domaines de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation avec l'objectif de prévenir également le recours au dopage dans les pratiques sportives en-dehors des structures organisées du sport ;
- enregistrent avec grande satisfaction le progrès dans le processus de mise en œuvre de la Convention internationale de l'UNESCO dont le financement vient d'être solutionné et invitent à une étroite coopération entre le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ; ils attirent aussi l'attention sur la nécessité de préparer la relève de la présidence de l'AMA par un représentant gouvernemental ;
- soutiennent l'idée d'un label « Ecole favorable au sport » comme facteur intéressant de la promotion du sport dans le domaine de l'éducation et incitent les pays membres à adapter le concept provisoire proposé à leurs spécificités nationales. Ils proposent de finaliser ensuite ce concept à travers un processus de concertation au niveau communautaire et demandent à la Commission européenne d'utiliser des conclusions du concept comme suivi de l'Année Européenne de l'Education par le Sport (AEES) 2004 ;
- estiment que, suite aux résultats des deux études concernant l'une le « Style de vie sédentaire des jeunes » et l'autre la « Formation professionnelle et l'emploi dans le domaine des sports » (DG EAC/33/03-Lot 2 et Lot 4), commanditées par la Commission européenne, des interventions globales et multidimensionnelles sont nécessaires ; ils invitent la Commission européenne à engager la réflexion sur les mesures à envisager sur la base du document de la présidence adopté en séance plénière ;
- souhaitent que la Commission européenne procède auprès des Etats membres à une enquête sur les modes de formation des jeunes sportifs au sport professionnel et amateur pour comparer les objectifs et moyens afin que la qualité reste préservée ;
- apprennent de la Commission européenne l'instruction de plaintes répétées concernant la libre circulation des sportifs et relancent donc les autorités

- nationales à fournir les dispositions statutaires de leurs organismes sportifs faitiers respectifs en vue de l'établissement d'un inventaire complet et de la détermination de lignes de conduite précises pour les sportifs professionnels et/ou amateurs, à l'instar du critère de formation retenu par l'UEFA ;
- examinent les évolutions en matière de jeux de hasard et conviennent majoritairement de les exclure du champ d'application du projet de directive sur les services dans le marché intérieur, tout en appelant les institutions européennes et les Etats membres à garantir les ressources au profit du sport ;
 - saluent une succincte esquisse du programme de la future Présidence du Royaume-Uni et approuvent la disponibilité déclarée de poursuivre la concrétisation des démarches en cours avec une Conférence informelle des Ministres prévue pour le mois de septembre prochain à Liverpool.

12.3. Réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE à Liverpool les 19 et 20 septembre 2005

Les Ministres se sont prononcés en faveur d'une déclaration portant engagement de la ratification de la convention de l'Unesco contre le Dopage dans le sport.

Le Luxembourg a insisté de son côté sur la nécessité d'avoir une position européenne ferme en faveur de l'application du Code mondial antidopage dans tous les pays.

Les principes concernant la liste des substances et méthodes interdites de l'AMA seront réexaminés. Il est entendu que la présidence de l'AMA est à assurer dorénavant à tour de rôle par un représentant gouvernemental et un délégué du mouvement olympique.

Une priorité a été accordée à la thématique lancée sous présidence luxembourgeoise qui concerne le sport et l'activité physique comme moyens de promouvoir la santé publique.

Le débat sur le bénévolat sera poursuivi car le bénévolat joue un rôle déterminant pour assurer la viabilité du sport amateur en particulier.

Le Luxembourg a référé sur ses démarches de médiation entreprises entre la FIFA et l'AMA.

Il a souligné de même, parmi les chantiers à venir dans le domaine du sport, l'importance de prendre en compte la spécificité du sport avec la problématique de la libre circulation des sportifs à appliquer de manière suffisamment circonstanciée.

12.4. Réunion des Directeurs des Sports le 12 décembre 2005 à Bruxelles

Sous la présidence de la Commission européenne, l'ordre du jour a porté sur la lutte antidopage, le sport et la santé, l'égalité des chances dans le sport et les mesures contre le racisme et la violence, le rapport d'évaluation de l'année européenne de l'éducation par le sport avec les critères pour désigner l'école favorable au sport, la formation professionnelle et les métiers du sport, le volontariat dans le sport, la dimension économique du sport et en particulier les questions en relation avec la libre

circulation des sportifs, les centres de formation des sportifs, la présentation du programme de la présidence autrichienne au cours du premier semestre 2006.

Il est à relever qu'en cours d'année la majeure partie de ces points avaient été discutés, d'abord les **14 et 15 juin 2005 à l'occasion d'une Conférence de consultation** avec les représentants du mouvement sportif européen, puis lors de plusieurs réunions d'experts qui ont traité les différents sujets de manière approfondie et ponctuelle.

La prédite conférence du mois de juin s'est déroulée alors que le Luxembourg avait encore la présidence de l'UE. Il a pu rappeler les points qu'il avait choisi de traiter, mais il a surtout aussi exprimé son regret et sa déception du report de la mise en vigueur du Traité Constitutionnel de l'Union Européenne. L'espoir est provisoirement relégué de voir le sport en tant que tel et par sa propre fonction comme une partie des politiques européennes, non plus seulement à travers la légitimité d'un autre domaine. N'empêche qu'il doit être persévéré dans la voie tracée pour que le sport avec sa spécificité devienne la même chose que tous les autres thèmes de la société. L'appel lancé fut de requérir et d'entamer des réflexions sur le sport qui traditionnellement n'ont pas été les siennes jusqu'à présent et qui nécessitent peut-être pour le sport une exception à l'instar de celle qui est "culturelle".

12.5. Suivi de l'AEES 2004 en 2005

Conformément aux stipulations des articles 4 et 5 de l'acte de décision établissant l'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES) 2004, la Commission de l'UE s'est fait assister par un comité consultatif pendant toute la durée de l'année européenne 2004. Ce comité a continué ses activités pendant l'année 2005 afin de finaliser un rapport complet sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'AEES 2004 (article 12 de la décision 292/2003/CE).

A l'initiative de la Commission, le comité en question – qui était composé, entre autres, de représentants du Département ministériel du Sport – s'est réuni à Bruxelles en 2005 à 3 reprises afin de procéder à l'évaluation globale de l'AEES et de planifier des développements ultérieurs pour l'éducation par le sport.

A l'issue du rapport final et d'un bilan positif ex-post, il a été constaté que la présence de l'éducation par le sport sur les agendas politiques nationaux a été fortement développée (voir : Agenda/conclusions des réunions des directeurs et ministres des sports à l'occasion de la Présidence luxembourgeoise), que la sensibilisation aux valeurs sociales et éducatives du sport a été accrue et que la société civile s'est fortement mobilisée pour cette initiative. Le résultat en fut la mise en marche de nombreux partenariats, réseaux et coopérations.

12.6. Conseil de l'Europe

12.6.1. Bureau du CDDS

Depuis 2003, le Département ministériel des Sports du Luxembourg fait partie du Bureau du Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS) de la Direction générale IV du Conseil de l'Europe. Il y représente les pays du groupe géographique de l'ouest, à savoir la Belgique, l'Irlande, le Liechtenstein, les Pays-Bas et la Suisse.

En 2005, le Bureau a été convoqué trois fois, en février, en mai et en novembre. Etant donné que les tâches du Bureau consistent, d'une part, à préparer les divers sujets à discuter en réunion plénière du CDDS, et d'autre part, à en exécuter les décisions prises, les différents ordres du jour ont porté

- en février, sur l'élaboration des propositions budgétaires pour 2006, l'établissement de l'ordre du jour de la réunion plénière du CDDS en mars, et la préparation des bilans à présenter au sujet des divers programmes de coopération ;
- en mai, sur des économies à opérer au niveau des différentes sections budgétaires (suite à une invitation du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe), l'approbation d'un programme d'actions et de séminaires de formation dans le cadre d'une coopération sportive spécifique avec divers pays de l'est (projet « Ballons rouges »), ainsi que la préparation d'une résolution à l'intention de la réunion imminente des représentants permanents sur l'avenir du CDDS ;
- en novembre, sur un papier de réflexion préparé par la direction générale IV au sujet de l'abandon, dès 2006, du Comité Directeur pour le Développement du Sport, ainsi que son remplacement par un Accord partiel sur le sport.

En effet, à la suite de décisions prises par les chefs d'Etat à l'occasion du Sommet de Varsovie en mai 2004, suivant lesquelles les actions prépondérantes du Conseil de l'Europe devraient à l'avenir se focaliser sur trois axes politiques principaux – la création, la promotion et la préservation d'une paix paneuropéenne, la préservation et le renforcement des droits de l'homme, et enfin l'établissement et la promotion de politiques à l'appui des libertés individuelles – des économies budgétaires étaient imminentes au niveau de toutes les directions générales du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le budget somme toute modeste réservé au CDDS, après déduction des montants fixes réservés aux suivis de deux conventions – politique antidopage et prévention contre la violence dans le sport – qui font partie des missions directes du Conseil de l'Europe, les crédits restants après des coupes pourtant importantes pour raison d'économies, ne suffisent guère pour maintenir les activités habituelles du Comité. La solution pourrait dès lors être la proposition du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de mettre sur pied – à l'image d'autres secteurs – un Accord Partiel sur le Sport dont le fonctionnement reposerait sur les contributions des pays signataires.

Au vu du désarroi complet des pays membres, la direction générale décida, fin décembre 2005, pour 2006 une période moratoire au budget réduit devant servir à préparer pour 2007 les décisions dans une direction ou dans l'autre.

12.6.2. Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS)

La réunion plénière du Comité Directeur pour le Développement du Sport se tenait à Strasbourg au Conseil de l'Europe les 2 et 3 mars 2005.

Outre les points d'usage comme l'adoption des propositions budgétaires pour 2006, les rapports des Comités de suivi de l'activité de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et de la prévention contre la violence lors de manifestations sportives, les bilans d'activité de l'Union européenne, de l'Unesco et de l'ENGSO (Organisations sportives européennes non gouvernementales), c'étaient notamment des sujets politiques qui occupaient les 48 pays présents.

Il fut ainsi décidé de revoir les stipulations de la Charte européenne du Sport – elle date désormais de 1990 – de les adapter le cas échéant et notamment de vérifier leur application dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Un autre sujet vivement discuté fut la définition d'une stratégie d'appui et un programme d'assistance pour les pays « Sprint » – essentiellement des pays de l'est ayant changé ou changeant de régime politique – ainsi que, de connivence, l'établissement d'un programme d'actions concrètes au bénéfice des pays à capacité économique réduite (projet « Ballons rouges »).

Le plat principal des débats était évidemment la discussion sur l'avenir du CDDS, point proposé et même imposé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe à la suite d'économies budgétaires sévères décidées logiquement à l'issue des décisions du Sommet du Conseil de l'Europe à Varsovie. La solution proposée par la Direction IV était l'abandon du CDDS à partir du 31 décembre 2005 au profit de la mise en place d'un Accord Partiel sur le Sport au contenu à définir par les pays signataires. L'existence d'un tel accord pour un domaine spécifique du Conseil de l'Europe ne constitue pas une nouveauté en tant que telle, car des accords similaires gèrent avec succès une multitude de domaines de la culture, de l'économie, des communications, de la santé, etc.

Le fait le plus critiqué et débattu était le coût supplémentaire pour les pays signataires et, partant, au départ du nouvel Accord Partiel, l'absence d'un certain nombre de pays aux moyens budgétaires précaires. Dans cette optique, la réunion plénière se décidait de formuler une ultime pétition pour le maintien du CDDS sous sa forme actuelle, sans cependant se dérober à programmer pour 2006 – année moratoire débouchant dans l'une ou l'autre solution – les réflexions nécessaires pour la mise en place d'un Accord Partiel.

12.7. Participation aux V^{es} Jeux de la Francophonie à Niamey, Niger

Les Jeux de la Francophonie, qui réunissent sport et culture parmi les pays ayant le français en partage, s'organisent en principe tous les quatre ans alternativement dans un pays du sud et un pays du nord. Pour cette cinquième édition des Jeux (précédemment organisés au Maroc, en France, à Madagascar, et au Canada), le choix du Comité international est tombé sur le Niger. En raison des températures estivales extrêmement élevées de la région subsaharienne pour la plupart des pays participants, l'événement eut finalement lieu au début du mois de décembre. Ceci constituait un obstacle majeur à une bonne représentation au niveau des sportifs et artistes, du moins en ce qui concerne le Luxembourg. Le séjour sur le continent africain, toujours sous des températures au-dessus de la normale pour des pays de l'Europe du Nord, requérait une certaine acclimatation, avant tout pour les sportifs, et prolongeait ainsi la période d'absence aux respectifs lieux de travail ou aux cours scolaires.

Toujours est-il que la délégation luxembourgeoise put se targuer d'une participation plutôt respectable étant donné les conditions inaccoutumées régnant au pays organisateur. Elle fut notamment composée de deux pongistes qui obtinrent trois médailles : bronze en double mixte, bronze en simple dames et argent en simple hommes. En athlétisme (trois participants, dont deux dames et un homme), on notera deux 6^{es} places : d'abord en finale des 100 m haies dames, ensuite au lancer du poids (dames), une 4^e place en 2^e série de demi-finale au 100 m hommes et une excellente 4^e place en finale du 200 m hommes. Les athlètes furent encadrés par trois entraîneurs, un médecin, un kinésithérapeute et un chef de mission, ce dernier délégué par le C.O.S.L.

Les deux artistes participant aux concours de photographie d'une part et de danse / expression corporelle d'autre part, ne purent cependant pas se classer en rang utile pour l'obtention d'une médaille.

13. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

13.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

13.1.1. Le bâtiment central

L'année 2005 a vu le début d'un programme d'amélioration du confort dans les chambres à coucher, qui prévoit, sur une période de quatre exercices, l'aménagement de lits supplémentaires, l'installation de téléviseurs et de réfrigérateurs.

13.1.2. Le hall multisports

En automne 2005 a commencé la remise en état globale du hall multisports, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, de l'accueil, des tribunes, des installations techniques et sanitaires, des vestiaires-douches, des possibilités de stockage du matériel de sport, ainsi que sur une nette amélioration de la sécurité générale.

La première phase achevée du projet concernait des travaux d'évacuation et de démolition à l'intérieur, ainsi que des travaux de gros œuvres à l'extérieur du bâtiment existant.

La fin des travaux est programmée pour le premier trimestre de l'année 2007.

13.1.3. Installations de plein air

Le susdit projet prévoit en outre l'aménagement en 2006 d'une aire de jeu polyvalente artificielle d'une superficie de 50m sur 50m entre le bâtiment central et le hall multisports.

Pour ce faire un terrain de tennis et une partie de la pelouse adjacente seront réaménagés, le deuxième terrain de tennis sera doté d'un revêtement synthétique en 2007.

13.1.4. Le stade multisports

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et d'un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

Ces travaux sont à programmer pour les exercices 2008/2009.

13.1.5. Le garage des véhicules automoteurs

Au cours des exercices 2006/2007, il est envisagé de moderniser et de transformer les garages des véhicules automoteurs, permettant non seulement l'entreposage de l'ensemble des machines d'entretien et des différentes voitures utilisatrices, mais également un meilleur service d'entretien par le personnel ouvrier sur place.

13.1.6. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2005 (provisoire)

Recettes : 133.000 €

Frais de fonctionnement courants : 359.450 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 37 %

13.1.6.1. Service logement-restauration

En 2005, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
6.491	6.326	12.322

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis avant les entraînements.

13.1.6.2. Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	500 heures
Salle de classe 1 :	650 heures
Salle de classe 2 :	750 heures
Salle de classe 3 :	300 heures
Salle de classe 4 :	200 heures

13.2. Installations sportives

13.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraîne-ments	Stages	Compé-titions	Cours de formation	Centres de formation	Sports scolaires	Total
Salle multisports	600	300	80	150	600	190	1.920
Salle de gymnastique	1.500	300	/	/	/	80	1.880
Salle de judo	1.200	80	/	/	/	/	1.280
Salle de musculation	1.200	/	/	/	180	/	1.380
Terrain de football	300	240	/	/	/	/	540
Installations d'athlétisme	300	/	/	/	300	100	700
Terrain de Tennis	/	/	/	/	/	40	40
Beach-Volley	320	/	20	/	/	20	360
Salle de fitness	800	/	/	/	/	/	800
Totaux:	6.220	920	100	150	1.080	430	8.900

L'utilisation de la salle multisports, de la salle de judo et de la salle de musculation a été en baisse en 2005 en raison du début des travaux de modernisation du hall multisports.

14. LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE

En 2005, le Conseil d'Administration du Centre National Sportif et Culturel d'Coque s'est réuni à 9 reprises. Le bureau de liaison suit en permanence l'activité journalière. L'année 2005 s'inscrit dans la continuité des précédents exercices avec un développement pérenne de ses activités, l'acquisition d'équipements et le parachèvement au fur et à mesure des besoins des installations.

14.1. Sport

14.1.1. Le sport fédéral

- **Entraînement**

21 Fédérations relevant du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.), dont 15 s'entraînent régulièrement (seulement 10 en 2004), ont recours à la Coque pour leurs activités en 2005.

A côté des Fédérations luxembourgeoises, d'Coque accueille également de nombreux groupes sportifs étrangers, à l'instar de l'équipe junior d'athlétisme du Qatar venue s'entraîner pendant 6 semaines au cours de l'été.

- **Manifestations sportives**

Les Fédérations reconduisent d'année en année l'organisation de leurs manifestations à la Coque :

- FLDA : Eurochampionships, 2002, 2003, 2004, 2005
- FLA : Meeting international, 2003, 2004, 2005
- FLBB : Finales des Coupes, 2003, 2004, 2005
- FLTT : Championnats Nationaux, 2003, 2004, 2005
- FLH : Finales Coupes, 2003, 2004, 2005
- FLNS : Euro-Meet ..., 2003, 2004, 2005
- FLVB : Finales Coupes, 2003, 2004, 2005
- FLF : Tournoi U15, 2004, 2005
- FLTri : Indoor Duathlon, 2003, 2004, 2005
- FLKB, FLAM, FLCK, Special Olympics, ENEPS, ...

Egalement la FLT avec la Coupe Davis ou encore la FLAB avec le Championnat d'Europe Jeunes de billard ont entre-temps découvert et apprécié les possibilités logistiques et la polyvalence de la Coque.

Alors que le Grand-Duché s'est doté avec la Coque d'une structure permettant l'organisation de championnats de grande envergure, il est à regretter que les Fédérations ne disposent pas toujours des moyens financiers pour la réalisation de projets internationaux qui pourraient être encore plus nombreux et être au surplus source de retombées économiques pour la région.

- **Services accessoires au sport**

A côté de l'équipement strictement sportif, d'Coque a mis en place, au profit des entraîneurs dont la présence est permanente, des facilités logistiques comme des bureaux, armoires individuelles, accès internet.

Des tarifs préférentiels sur l'hébergement ou le catering avec des formules spécifiques au prix étudié sont proposés aux fédérations.

Un projet d'implantation d'un cabinet de kinésithérapie à la Coque, à l'étude en collaboration avec le C.O.S.L., doit permettre le suivi des cadres de l'élite, leur rééducation le cas échéant et une réaction immédiate en cas de blessure.

14.1.2. Le sport scolaire

28 établissements scolaires, soit 5.500 élèves par semaine répartis dans 313 classes évoluent au Centre des Salles et au Centre Aquatique. A noter dans ce contexte que l'entrée dans la Communauté européenne de 10 nouveaux pays a conduit à un fort accroissement des effectifs de l'Ecole Européenne et a augmenté de façon considérable ses besoins. D'Coque a réagi promptement en investissant dans l'aménagement d'installations existantes pour accroître sa capacité d'accueil en développant la polyvalence des salles.

De plus en plus de communes et d'établissements scolaires se dotent de piscines. La proximité mais aussi la modernité de ces installations génère une baisse de fréquentation du Centre Aquatique.

14.1.3. Autres activités sportives

En vue d'optimiser l'exploitation des installations, des activités sportives destinées à la clientèle individuelle sont développées dans les créneaux libres.

Les cours de sport organisés par d'Coque connaissent un grand succès avec près de 20.000 participants en une année répartis dans les 18 cours proposés par semaine.

Au-delà de ces activités à pérenniser, la meilleure utilisation des installations passe également par le développement du sport d'entreprise qui a concerné 2.727 participants.

14.2. Grandes manifestations

Outre les manifestations sportives, l'Arena a été le siège de grandes manifestations internationales parmi lesquelles sont relevées :

- les concerts de Joe Cocker (4500 spectateurs) et Michel Sardou (5.500 spectateurs)
- la conférence du Dalai Lama (6.000 participants)
- le spectacle de magie de David Copperfield (5.500 spectateurs)

Des publics aux intérêts et profils très divers sont attirés.

14.3. Conférences et séminaires

Les organisations de séminaires et conférences ont également connu un essor important au cours de l'année 2005.

14.4. Restauration et catering

Le volume et les recettes de l'activité de restauration permettent au service afférent de la Coque, comme au traiteur maison, d'offrir aux fédérations des repas et menus aux prix calculés au plus juste.

La restauration tourne maintenant à plein régime. Connue et fréquentée par la clientèle des employés du Kirchberg qui viennent déjeuner, appréciée par les sportifs qui prennent une collation à l'issue de leur séance, elle permet également l'accueil de groupes dans d'excellentes conditions avec des formules demi-pension, pension complète, avec ou sans hébergement, qui connaissent un grand succès. L'ouverture du point de restauration méditerranéenne programmée en 2006 est indispensable pour ne

pas risquer de devoir refuser l'accueil de groupes de plus en plus nombreux qu'une équipe de restauration flexible est prête à accueillir 7/7 jours à toute heure.

14.5. Hall d'entrée

L'aménagement du hall d'entrée est bien avancé, les utilisateurs y bénéficiant désormais d'un point presse, d'un point informatique ainsi que d'un magasin de sport.

Le Centre a accueilli l'exposition du concours pour le logo pour l'Agence luxembourgeoise antidopage (A.L.A.D.) et l'ensemble des équipements va se prêter à une très prochaine mise en place d'expositions par le musée du sport.

Dans le hall d'entrée ainsi qu'aux points stratégiques du bâtiment, un système d'information a été installé pour sécuriser les lieux de circulation.

Il est entre-temps possible de se connecter sur Internet par Wifi dans l'intégralité du Centre.

14.6. Parachèvement du Centre des Salles et rénovation du Centre Aquatique

14.6.1. Centre des Salles

L'équipement et le parachèvement des installations du Centre se poursuivent de façon réfléchie en tenant compte des besoins spécifiques et concrets des utilisateurs.

Après 5 ans de mise en service, certains équipements doivent être remplacés et complétés, pour répondre au haut niveau technique exigé et attendu d'un centre à vocation et rayonnement international.

La formalisation du projet de convention élaboré par l'Etat et le Centre est plus nécessaire que jamais, notamment pour régler les questions d'amortissement et de remplacement desdits équipements.

14.6.2. Centre Aquatique

C'est désormais la rénovation indispensable et devenue urgente du Centre Aquatique qui est la principale perspective et préoccupation.

Les premiers travaux de transformation de l'ancienne cafétéria ont été réalisés en fin d'année alors que l'espace était fermé au public depuis plus de 2 ans et demi suite à deux incendies d'installations vétustes.

Aux travaux de rénovation du sauna, à financer par les moyens propres du Centre, il a été sursis en conséquence directe du retard pris pour le renouvellement de la façade. Les horaires de fonctionnement ont dû être réduits pour endiguer les frais très élevés pour le maintien en état de fonctionnement des installations qui sont pourtant un accessoire indispensable à tout centre aquatique sportif.

Quant aux travaux à charge de l'Etat, à savoir :

- la réfection de la façade dont l'étanchéité thermique n'est plus assurée avec des pertes d'énergie importantes,
- la rénovation des vestiaires dont les installations sanitaires et techniques vétustes sont partiellement hors service et non réparables,
- l'adaptation de la détection incendie et l'éclairage de secours afin qu'ils répondent pleinement aux prescriptions en vigueur, il est impératif qu'ils soient réalisés de si tôt possible.

Des interventions faites prennent un caractère conservatoire et les coûts cumulés risquent d'être alourdis à l'heure du bilan.

14.6.7. Données statistiques

- 147.450 scolaires répartis dans 313 classes de 28 établissements
 - 35.531 sportifs (21 Fédérations)
 - 186.965 baigneurs individuels
 - 21.200 spectateurs lors des 4 manifestations d'envergure
 - 30.791 spectateurs à l'occasion des manifestations sportives
 - 22.566 participants aux cours d'activités sportives et aux sports d'entreprise
 - 7.863 participants aux manifestations industrielles
 - 1.185 participants aux séminaires, réceptions et conférences,
 - 29.000 clients à la Coquille, ...
- pour un total de quelque 487.000 utilisateurs, soit une augmentation de 8% par rapport à 2004.

15. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges/Arbitres	Entraîneurs	Total des	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes			licences		
Aéronautisme	776	83	859	368	60	428		90	62	43	1,482	28
A.L.P.A.P.S.	287	214	501			0		24	0	40	565	51
Arts martiaux	2,058	943	3,001	369	176	545		(98)	(38)	(49)	3,546	49
Athlétisme	1,071	675	1,746	155	64	219	1,189	168			2,133	23
Automobilisme	121	7	128	0	0	0		4	0	0	132	10
Badminton	529	390	919	21	10	31	546	(31)	(10)	(5)	950	20
Basketball	3,130	1,650	4,780	48	13	61	3,336	882	(152)	(401)	5,723	33
Basketball Corporatif	335	26	361	0	0	0		0	0	0	361	22
Billard	235	10	245	35	10	(45)	15	0	(4)	0	200	21
Boules et pétanques	513	38	551	0	0	0	24	14	8	3	576	16
Boxe	101	8	109	41	33	74	56	48	11	6	248	6
Canoë/Kayak	32	8	40	31	9	40	13	34	(3)	(5)	114	5
Cricket	150	19	169	17	4	21	19	(28)	(9)	(9)	190	7
Cyclisme	375	43	418	1,070	220	1,290	277	1211	252	128	3,299	24
Danse	28	30	58	60	60	120	62	2	2	2	184	5
Darts	163	31	194	0	0	0		0	0	0	194	16
Echecs	724	65	789	0	0	0	222	0	(239)	(2)	789	19
Equitation	306	408	714	184	240	424	368		(4)	(3)	1,138	12
Escalade	94	54	148	358	205	563	122	9	10	17	747	10
Escrime	114	40	154	22	12	34	36	37	1	11	237	6
Football	24,801	676	25,477	1,440	1,418	2,858	12,260	(259)			28,335	115
American Football	32	0	32	0	0	0	7	0	0	1	33	1
Football corporatif	1,802	0	1,802	0	0	0		(200)	(10)		1,802	38
Golf	559	314	873	1,741	988	2,729	104	12	14	9	3,637	6
Golf sur pistes	34	12	46	54	24	78	5	10	7	2	143	3
Gymnastique	612	2,008	2,620	393	2,944	3,337	2,068	434	8	138	6,537	58
Haltéroph/lutte/powerl.	119	9	128	95	35	130	49	27	22	7	314	6
Handball	1,464	811	2,275	0	0	0	1,448	249	78	102	2,704	18
Handicapés	70	23	93	23	3	26		14	0	3	136	5
Hockey sur gazon	93	36	129	8	3	11	90	0	0	1	141	2
Hockey sur glace	297	10	307	25	0	25	217	37	20	6	395	4
Indiaca (*)												
Kickersport	250	10	260	10	0	10	50	7	5	2	284	16
Korfbal	41	37	78	6	4	10	0	12	6	3	109	3
Lasel	3,915	2,219	6,134			0					6,134	35
Lasep			0	2,305	2,153	4,458		335			4,793	66
Marche populaire	0	0	0	1,221	1,155	2,376		(372)			2,376	44
Moto-cyclisme	134	6	140	0	0	0	0	0	(5)	(1)	140	12
Musculation/body-build.	30	3	33	3	4	7	5	9	7	0	56	7
Natation/sauvetage	432	550	982	572	605	1,177	788	254			2,413	11
Pêche sportive	2,399	359	2,758	127	9	136	392	(644)	(82)	(88)	2,894	82
Quilles	3,645	406	4,051	0	0	0		0	(5)	(6)	4,051	353
Rugby	257	1	258	120	30	150	164	16	8	30	462	3
Ski	120	32	152	60	30	90	72	39	0	2	283	10
Ski nautique	27	5	32	58	37	95	6	19	11	6	163	8
Sports de glace	87	67	154	45	154	199	62	31	5	5	394	7
Sports santé	0	0	0	480	54	534	0	95	0	0	629	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	377	154	531		9	0	32	572	15
Squash	196	47	243	75	18	93	28	3	6	1	346	12
Tennis	2,481	1,166	3,647	6,000	5,000	11,000	1,319	208	77	36	14,968	53
Tennis de table	2,753	808	3,561	368	247	615	1,582	(450)	(54)	(91)	4,176	100
Tir à l'arc	201	54	255	0	0	0	73	11	8	2	276	9
Tir aux armes sportives	3,740	316	4,056			0	82		(22)		4,056	23
Triathlon	254	59	313	0	0	0	82	10	10	1	334	11
Voile	219	85	304	75	25	100		(54)	(13)	(19)	404	8
Volleyball	504	718	1,222	166	100	266	493	108		2	1,598	27
Totaux: 56 fédérations	62,710	15,589	78,299	18,591	16,300	34,891	27,731	4,472	638	641	118,896	1,555

Remarques:

une nouvelle fédération (IFL) a été créée en octobre 2004 mais elle n'a pas encore introduit de données relatives à ses activités.

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les membres des mouvements scouts sont à ajouter au total des licenciés actifs.